LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

EXTRAIT du Regiſtre des Séances du Directoire du Département du *Calvados*.

Du 3 Ventôſe, l'an 3e de la République Françaiſe, une, indiviſible & impériſſable.

LE DIRECTOIRE en Séance extraordinaire; préſens les Citoyens, MIGNOT, *Préſident*; LANON, LE NOIR, LE ROY, NÉEL & OLIVIER.

Le Préſident a donné lecture d'une Lettre à lui remiſe par le Citoyen MONTCARVILLE, Commiſſaire-Ordonnateur des Guerres de la 14e Diviſion militaire, admis à la ſéance, & dont ſuit la teneur.

ARMÉES des Côtes de Breſt & de Cherbourg.

LAZARE HOCHE, Général en chef, annonce à l'Armée, avec un plaiſir bien vif, que l'empire de

la raiſon vient enfin de rendre à la Patrie tous ſes enfans, & que le jour où les Français ne doivent former qu'une ſeule famille eſt arrivé.

CHARETTE & les principaux Chefs de ſon Armée, au nom des Vendéens, *COMARTIN*, au nom du parti connu ſous la dénomination de Chouans, viennent de ſigner un acte par lequel ils déclarent aux Repréſentans du Peuple Français, que leurs intentions ſont de vivre déſormais ſous les Loix de la République une & indiviſible, & qu'ils s'engagent de remettre leurs armes & munitions de guerre & de bouche.

Mais, tandis que ces Citoyens rentrent dans le ſein de la patrie, il eſt des Brigands de profeſſion qui ne connoiſſant de parti que le meurtre & le pillage, exécutent des forfaits inouis, & ſemblent en méditer de nouveaux; l'inſtant eſt arrivé où tous les bons Citoyens doivent ſe réunir pour détruire leurs Ennemis communs, à cet effet le préſent ſera notifié à tous les Corps Adminiſtratifs, & lu à l'Ordre pendant trois jours de ſuite. Les Chefs de corps continueront de repouſſer les agreſſions par la force, de protéger les perſonnes & les propriétés, de faire reſpecter les idées religieuſes, d'aſſûrer la liberté des communications, & auront ſoin d'accueillir & de traiter en frères tous les hommes égarés qui viendroient ſe rendre.

Le Chef de l'Etat-Major eſt chargé de faire paſſer

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

le préſent aux Officiers généraux commandans les Diviſions, par des courriers extraordinaires.

Au Quartier-général de Rennes, le 1^er^ Ventôſe, l'an 3 de la République.

Signé L. HOCHE.

Pour copie conforme,

Le Chef de l'Etat-Major général par *interim*,

CHERIN.

La lecture de cette lettre a excité les plus vifs applaudiſſemens, les cris de vive la République, vive la Convention Nationale, ont manifeſté la ſatisfaction & les ſentimens de l'Aſſemblée.

Le Directoire, déſirant faire partager à tous les Citoyens du Calvados, la joie que cet heureux événement lui a inſpiré, ARRESTE, que la Lettre ci-deſſus ſera imprimée en nombre ſuffiſant, pour être envoyée aux ſix Diſtricts de ſon territoire, chargés de la tranſmettre, ſans délai, à toutes les Communes de leur arrondiſſement, ainſi qu'aux Corps judiciaires & Sociétés populaires.

Collationné au Regiſtre,

Signé MIGNOT, *Préſident*;

& THÉBAULT, *Sous-Secrétaire*.

A Caen, de l'imprimerie Nationale, chez G. LE ROY, l'an 3^e^ de la République Françaiſe, une & indiviſible.

f13a